

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CIAS USSES ET RHONE Séance du 12 Avril 2017
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 11 Absents : 6 Pouvoirs : 0 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Nul : 0 Abstentions : 0 Délibération : CA - 06bis/2017	<p>L'an deux mille dix-sept, le douze avril à dix huit heures trente, le Conseil d'Administration Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animation de l'EHPAD à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT</p> <p>Date de convocation : 10 avril 2017</p> <p>Présents : Mesdames Carole BRETON, Carine LAVAL, Martine VEYRAT, Claude STOUBENFOLLE, Marie-Chantal FIGUET, Messieurs Andre-Gilles CHATAGNAT, Joseph TRAVAIL, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Jean-Pierre LONG, Marc COUZON,</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Absents excusés : Mesdames Marthe CUTELLE, Anne-Marie BAILLEUL, Marie-Antoinette SIMON, Céline FILET, Martine FONTE M. Paul COTTERLAZ-RANNARD</p> <p>M. Jean-Pierre LONG est désigné secrétaire de séance</p>

Objet : Approbation du Compte Administratif 2016 (annule et remplace la délibération CA – 06/2017 précédente pour erreur de plume)

Monsieur le Vice-Président présente aux membres du Conseil d'Administration le compte administratif 2016 qui se présente comme ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice	98.675,54€
Recettes de l'exercice	105.638,74€
Excédent	6.963,20€

A ce résultat, s'ajoute le report de l'année 2015 :

Excédent reporté de fonctionnement	4.994,47€
------------------------------------	-----------

Monsieur le Vice-Président quitte la séance pour le vote. Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2016 qui présente pour la section de fonctionnement, un excédent de clôture 2016 d'un montant de 11.957,67€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



**Pour Extrait Conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-Président,
André-Gilles CHATAGNAT**

